



Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

Délibération n° 2023-052

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Acquisitions

Emprise de la rue Traversière – Acquisition de la parcelle AL 409

Madame le Maire informe les membres présents qu'une parcelle d'emprise de la rue Traversière ne figure pas sur le relevé de propriété communal et qu'il convient de régulariser la situation.

Il s'agit de la parcelle AL 409, d'une contenance de 43 m2 et appartenant à la succession de Monsieur MACHEFERT Gustave.

Il conviendrait de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix Pour :

- D'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AL 409, d'une contenance de 43 m2 et appartenant à la succession de Monsieur MACHEFERT Gustave,
- D'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès d'une étude notariale si accord du ou des propriétaire(s) et de signer l'acte authentique et toute pièce afférente,
- D'approuver le classement au domaine public communal d'une partie de la rue Traversière à savoir les parcelles :
 - AL 409 précitée à acquérir
 - AL 411 d'une contenance de 69 m2, propriété communaleet d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires en ce sens et à signer toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

23.05.2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230516-2023_052-06

Reçu le 23/05/2023

